

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le 26 mai 2023, à 17 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 mai 2023, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Charles-Henri BIANCONI.

En exercice : 15	Etaient présents : Charles-Henri BIANCONI, Jean-Christophe BARTOLI, Mathieu CESARI, Paul GIUDICELLI, Jérôme POLVERINI, Paul QUILICHINI, Jean-Pierre SAMPIERI, Jean-Vincent TOMASI
Présents : 08	
Votants : 12	Etaient excusés et représentés par pouvoir : Jean-Pierre ANTONETTI, Zelia BERQUEZ-QUILICHINI, Pierre QUILICHINI, Félix SANTARELLI
	Etaient absents : Caroline CUCCHI, Christophe MANICCIA, Marie-Gabrielle VAUTRIN
	Secrétaire de séance : Jean-Christophe BARTOLI
	Le quorum étant réuni, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Objet : Elaboration d'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) – Appel à projets 2023 de l'Office Français de la Biodiversité

Le Maire expose au conseil Municipal,

L'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) est une démarche au niveau communal ou intercommunal visant à acquérir et partager une meilleure connaissance de la biodiversité du territoire concerné. Il constitue une aide à la décision pour la collectivité afin de préserver et valoriser le patrimoine naturel et sensibiliser les habitants à la nécessaire prise en compte des enjeux liés à la biodiversité.

Un ABC présente les objectifs suivants :

- Mieux connaître la biodiversité sur le territoire d'une commune et identifier les enjeux spécifiques liés ;
- Sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la biodiversité ;
- Faciliter la prise en compte de la biodiversité lors de la mise en place des politiques communales ou intercommunales notamment par la traduction des connaissances dans les politiques d'aménagement du territoire.

Véritable outil stratégique de l'action locale, il offre, au-delà d'un simple inventaire naturaliste, une cartographie des enjeux de biodiversité à l'échelle du territoire communal.

Cet ABC sera financé, si la candidature de la commune de Pianottoli-Caldarello est retenue, par l'Office Français de la Biodiversité à hauteur de 80 %.

L'ABC se fera en trois temps : la récolte des informations, la sensibilisation et la mobilisation du public. L'un des objectifs est que les habitants s'approprient ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,


DECIDE

Article 1 : d'approuver la candidature de la commune de Pianottoli-Caldarello pour la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale.

Article 2 : d'autoriser la commune de Pianottoli-Caldarello à solliciter une subvention auprès de l'Office Français de la Biodiversité.

Article 3 : d'autoriser le Maire, représentant de la commune de Pianottoli-Caldarello, à signer tout acte se rapportant à ce projet.

Voix POUR :	12
Voix CONTRE :	-
ABSTENTION :	-
NON PARTICIPATION :	-

<p>Affichée et transmise en Préfecture le :</p> <p>02/06/2023</p>	<p>Fait et délibéré à Pianottoli-Caldarello, le 26 mai 2023, Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme, le Maire, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 02/06/2023</p> <p style="text-align: right;">Le Maire  Charles-Henri BIANCONI (Corse du Sud)</p>
---	--